

Rapport n°7

Attribuzione di delegazione à i consiglieri municipali è attualizazione di a repartizione di l'indennità à l'eletti

Attribution de délégations aux conseillers municipaux et actualisation de la répartition des indemnités aux élus

Lors du Conseil municipal du 23 avril 2026, le conseil municipal a approuvé les indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article 2123-20-1.

Dans les communes de moins de 100 000 habitants, des indemnités de fonction peuvent également être attribuées aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction mais dans le respect de l'enveloppe constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints soit **31 219.20 €**.

Monsieur le Maire a fait le choix de déléguer ses fonctions aux conseillers municipaux suivants :

- Michel Terrachon Grimaldi d'Esdra : politiques de prévention et de lutte contre les incivilités environnementales et en matière de déchets ;
- Mathilde Mattei : Politique municipale relative à l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité et actions en faveur du bien-être animal ;
- Philippe Vignoli : gestion et l'animation du vieux port et valorisation du patrimoine culturel ;
- Franck Dassibat : budget participatif et politique associative en faveur de la jeunesse ;

Il y a donc lieu d'actualiser la répartition des indemnités alloués aux élus.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les indemnités de fonction allouées au maire, aux 13 adjoints et aux 4 conseillers municipaux délégués selon les modalités de répartition de l'enveloppe ci-dessous :

Fonction	Identité	Salaires bruts en euros
Conseiller municipal délégué	Michel Terrachon Grimaldi D'Esdra	400.00
Conseiller municipal délégué	Franck Dassibat	400.00
Conseiller municipal délégué	Mathilde Mattei	400.00

Conseiller municipal délégué	Philippe Vignoli	400.00
Adjoint au maire	François Fabiani	1859.44
Adjoint au maire	Pierre Pieri	1859.44
Adjoint au maire	Josée Natali	1859.44
Adjoint au maire	Antoine Graziani	1859.44
Adjoint au maire	Françoise Filippi	1859.44
Adjoint au maire	Didier Grassi	1859.44
Adjoint au maire	Lauda Guidicelli-Sbraggia	1859.44
Adjoint au maire	Serge Linale	1859.44
Adjoint au maire	Mattea Lacave	1859.44
Adjoint au maire	Paul Tieri	1859.44
Adjoint au maire	Hélène Beretti	1859.44
Adjoint au maire	Pasquale Castellani	1859.44
Adjoint au maire	Emmanuelle de Gentili	1859.44
Maire	Gilles Simeoni	5446.44
TOTAL		31 219,16 €

- De préciser que l'enveloppe et les indemnités évoluent en fonction du point d'indice et de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- De préciser que les crédits concernant ces indemnités seront prévus au budget primitif 2026 chapitre 65 fonction 021.
- De modifier l'article 5 de la délibération n°2026/01/Avril/31 en date du 23 avril 2026 en ce sens